

RACISME AUX BEAUX-ARTS

Depuis juin 2017, les organisations syndicales SNAC-FSU et Sud-Culture n'ont cessé d'alerter la direction des Beaux-Arts, la direction d'Organet, Allo-Discrim, le Ministère, la Direction générale de la création artistique (DGCA) et Madame la Ministre.

De nombreux témoignages accablants, dans un premier temps non nominatifs, puis signés, suivis de dépôts de plaintes auprès de la police, ont été portés à la connaissance des différentes structures citées précédemment.

Aujourd'hui, sept plaintes pour injures racistes avec harcèlement ont été déposées à la police, qui mène actuellement une enquête préliminaire.

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a déposé plainte pour harcèlement moral à caractère aggravant de racisme auprès du procureur de la République.

L'Inspection du travail de Paris a également ouvert une enquête.

Contrairement à l'assertion de l'avocat des Beaux-Arts,¹

- Le CHSCT de l'école n'a jamais été en charge d'une enquête interne ;
- La direction des Beaux-Arts a été destinataire des plaintes dès novembre 2017.

Contrairement à l'affirmation de la direction d'Organet², celle-ci a pu prendre connaissance des plaintes communiquées en décembre 2017.

A ce jour, malgré les alertes répétées des organisations syndicales et des étudiant-e-s des Beaux-Arts, la demande conservatoire de protection des personnels, faite dans le cadre des instances de l'établissement, n'a toujours pas été mise en place.

En conséquence, les employé-e-s plaignant-e-s sont encore exposé-e-s aux pressions et intimidations, et ce, malgré la protection juridique à laquelle ils ou elles ont droit.

Nous demandons :

- que la direction des Beaux-Arts prenne enfin ses responsabilités en protégeant ces agents, suivant les préconisations de la chargée de mission du label « diversité et égalité »
- que la direction d'Organet applique la demande de la direction des Beaux-Arts en déplaçant la personne mise en cause dans les plaintes
- que la Charte sociale signée par les organisations syndicales au sujet des prestataires de service soit appliquée, particulièrement sur la non-ingérence des personnels vis-à-vis des prestataires
- que la DGCA, mise au courant depuis décembre 2017, prenne toute disposition pour combattre ces exactions inacceptables dans une école de la République
- que le message fort de la Ministre au sujet de l'égalité et de la diversité au sein des établissements sous tutelle du ministère soit non seulement respecté mais aussi intégralement appliqué.

Nous sommes reconnaissants du soutien et de l'engagement des étudiant-e-s dans cette lutte contre le racisme.

Nous sommes déterminés à mener le combat jusqu'à disparition de cette idéologie haineuse au sein de notre établissement entaché par cette affaire scandaleuse.

1 15 Mars 2018 - http://www.liberation.fr/france/2018/03/15/les-beaux-arts-secoues-par-une-affaire-de-racisme_1636267

2 Idem